

AUTRES INFORMATIONS

RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE



DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR LA SOCIETE



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE EEKEM GROUP



Le présent document relatif aux autres informations, notamment juridiques, financières et comptables de EEKEM Group (l'« **Initiateur** ») a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 16 décembre 2024, conformément aux dispositions de l'article 231-28 de son règlement général et à son instruction n°2006-07 relative aux offres publiques d'acquisition. Le présent document a été établi sous la responsabilité de EEKEM Group.

Le présent document complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par EEKEM Group et portant sur les actions de UTi Group, visée par l'AMF le 16 décembre 2024 sous le numéro n° 24-520, en application d'une décision de conformité du même jour (la « **Note d'Information** »).

Le présent document ainsi que la Note d'Information sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et mis à la disposition du public sans frais au siège social de EEKEM Group (20, boulevard Eugène Deruelle, le Britannia – 69003 Lyon) et Société Générale GLBA/IBD/ECM/SEG, 75886 Paris Cedex 18.

Un communiqué sera diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

<u>1. RAPPEL DES PRINCIPAUX TERMES DE L'OFFRE</u>	<u>1</u>
<u>2. PRESENTATION DE L'INITIATEUR</u>	<u>2</u>
2.1. INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INITIATEUR.....	2
2.1.1. DENOMINATION SOCIALE	2
2.1.2. FORME JURIDIQUE ET NATIONALITE.....	2
2.1.3. REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES	2
2.1.4. DUREE	2
2.1.5. SIEGE SOCIAL	2
2.1.6. EXERCICE SOCIAL	2
2.1.7. OBJET SOCIAL.....	2
2.2. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL DE L'INITIATEUR	3
2.2.1. CAPITAL SOCIAL	3
2.2.2. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	3
2.2.3. CESSION ET TRANSMISSION DES ACTIONS	3
2.3. INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'ADMINISTRATION, LA DIRECTION ET LE CONTROLE DE L'INITIATEUR	4
2.3.1. PRESIDENT – DIRECTEUR GENERAL	4
2.3.2. CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE ET UN DIRIGEANT OU UN ASSOCIE	4
2.3.3. COMMISSAIRES AUX COMPTES	4
2.4. INFORMATIONS CONCERNANT LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIERE DE L'INITIATEUR	4
<u>3. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESIDENT DOCUMENT</u>	<u>5</u>

1. RAPPEL DES PRINCIPAUX TERMES DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 232-1, 2° et 234-2 du règlement général de l'AMF, la société EEKEM Group, société par actions simplifiée, au capital de 400.000 euros, dont le siège social est situé 20, boulevard Eugène Deruelle, le Britannia – 69003 Lyon, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 849 956 131 (l'« **Initiateur** » ou « **EEKEM Group** »), propose de manière irrévocable, aux actionnaires de la société UTI Group, société anonyme au capital de 4.255.671,20 euros, dont le siège social est situé 68, rue de Villiers – 92300 Levallois-Perret, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 338 667 082 et dont les actions sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0000074197 (« **UTI Group** » ou la « **Société** ») d'acquérir en numéraire la totalité de leurs actions UTI Group au prix unitaire de 0,20 euro (le « **Prix de l'Offre** »), dans le cadre d'une offre publique d'achat simplifiée décrites ci-après (l'« **Offre** »).

L'Offre fait partie des opérations mises en œuvre dans le cadre de la restructuration financière d'UTI Group et fait notamment suite au franchissement par EEKEM Group des seuils de 30% et de 50% du capital et des droits de vote de la Société résultant de la réalisation, le 25 octobre 2024, d'une augmentation de capital de la Société d'un montant total de 2.463.874 euros (sans prime d'émission) au prix unitaire de 0,20 euro par action UTI Group (valeur nominale des actions), réservée à EEKEM Group et souscrite par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société (l'« **Augmentation de Capital Réservée** »). A la suite de l'Augmentation de Capital Réservée, EEKEM Group a acquis auprès de Law Informatique¹ l'intégralité de sa participation dans le capital de la Société, soit 4.919.745 actions, pour un montant d'un euro symbolique.

L'Offre revêt donc un caractère obligatoire conformément aux dispositions de l'article L. 433-3, I du Code monétaire et financier et de l'article 234-2 du règlement général de l'AMF.

L'Initiateur s'était réservé la faculté, à compter du dépôt du projet d'Offre auprès de l'AMF, et jusqu'à l'ouverture de l'Offre, d'acquérir des actions UTI Group, dans les limites visées à l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF. A ce titre, EEKEM Group a acquis sur le marché 61.393 actions UTI Group au Prix de l'Offre (l'« **Acquisitions sur le Marché** »).

Au résultat des opérations précitées, l'Initiateur détient à la date de la Note d'Information 17.300.509 actions UTI Group, représentant autant de droits de vote, soit environ 81,31% du capital et 80,34% des droits de vote théoriques de la Société sur la base, au 30 novembre 2024, d'un capital de la Société composé de 21.278.356 actions représentant 21.535.078 droits de vote théoriques, conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

Conformément à l'article 231-6 du règlement général de l'AMF, l'Offre porte sur la totalité des actions UTI Group existantes non détenues par l'Initiateur, à l'exclusion des 265.617 actions auto détenues par la Société, assimilées aux actions détenues par l'Initiateur en application de l'article L. 233-9-I, 2° du Code de commerce, soit, à la connaissance de l'Initiateur à la date de la Note d'Information, un nombre maximum de 3.712.230 actions de la Société représentant environ 17,45% du capital et 18,43% des droits de vote théoriques de la Société.

A la connaissance de l'Initiateur, à la date de la Note d'Information, il n'existe pas d'autres titres de capital ou d'instruments financiers pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de la Société.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée, conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF et sera ouverte pour une durée de vingt (20) jours de négociation. L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que, l'Offre étant réalisée selon la procédure simplifiée, elle ne pourra être réouverte en application de l'article 232-4 du règlement général de l'AMF.

L'Offre est présentée par Société Générale qui garantit, conformément aux dispositions de l'article 231-13, I du règlement général de l'AMF, la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

¹ Law Informatique, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 68, rue de Villiers – 92300 Levallois-Perret, immatriculée sous le numéro 392 091 773 RCS Nanterre et contrôlée par la famille Aumard.

Dans l'hypothèse où, à l'issue de l'Offre, les conditions des articles L.433-4, II du Code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF seraient réunies, l'Initiateur a l'intention de demander à l'AMF, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire visant les actions UTI Group (le « **Retrait Obligatoire** »). Dans le cas du Retrait Obligatoire, les actions de UTI Group non apportées à l'Offre seront transférées à l'Initiateur, moyennant une indemnisation égale au Prix de l'Offre, soit 0,20 euro par action, nette de tous frais.

Le projet de note d'information a été déposé par l'Initiateur auprès de l'AMF le 7 novembre 2024.

L'Offre a fait l'objet d'une décision de conformité de l'AMF emportant visa de la Note d'Information établie par l'Initiateur et de la Note en Réponse établie par la Société en date du 16 décembre 2024.

2. PRESENTATION DE L'INITIATEUR

EEKEM Group a été constituée en 2019 et est contrôlée, directement et indirectement, à hauteur de 75% par Monsieur Jean-Luc Bernard.

EEKEM Group est un cabinet de conseil en transformation numérique, axé sur l'innovation technologique pour les startups et les grandes entreprises en France et à l'international. Elle offre des services en développement logiciel (front-end, back-end, full stack), gestion de projet (Scrum Master, Business Analyst), infrastructure et cloud (DevOps, cybersécurité), et data & innovation (data science, intelligence artificielle). Son approche est centrée sur la créativité, l'expertise, et la performance, avec un fort accent sur la culture participative et la qualité de vie au travail.

2.1. Informations générales concernant l'Initiateur

2.1.1. Dénomination sociale

La dénomination sociale de l'Initiateur est « EEKEM Group ».

2.1.2. Forme juridique et nationalité

EEKEM Group est une société par actions simplifiée de droit français.

2.1.3. Registre du commerce et des sociétés

EEKEM Group est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 849 956 131.

2.1.4. Durée

La durée de EEKEM Group est fixée, sauf dissolution anticipée ou prorogation, à 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 31 décembre 2118.

2.1.5. Siège social

Le siège social de EEKEM Group se situe au 20, boulevard Eugène Deruelle, le Britannia – 69003 Lyon.

2.1.6. Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

2.1.7. Objet social

EEKEM Group a pour objet :

- la prise de participations dans tous groupements, sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, créées ou à créer, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, souscription ou achat d'actions ou parts sociales, de fusion ou de groupement,
- la direction, la gestion, le contrôle, l'animation et la coordination de ses filiales et participations,

- toutes prestations de services dans les domaines financier, comptable, informatique, technique et commercial, de la gestion, de l'organisation et de la direction d'entreprises,
- la gestion de tous droits de propriété industrielle, modèles, dessins, marques et noms commerciaux,
- la réalisation d'activités immobilières de tous types (comprenant notamment l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration, la construction, la location, la vente ou la mise à disposition gratuite, de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droit pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question) ;
- la conception, la réalisation, l'adaptation, la commercialisation, la maintenance et la cession de produits informatiques (logiciels et matériels), à savoir notamment, sans que cette liste soit limitative :
- la conception, la réalisation, l'adaptation, la commercialisation, la maintenance et la cession de produits et systèmes à usage en particulier des grands ensembles économiques (administrations, sociétés industrielles, banques, assurances, etc.),
- la conception et la réalisation de solutions adaptées aux problèmes scientifiques, techniques et de gestion de ces grands ensembles économiques,
- le conseil en matière d'automatisation et d'information,
- l'audit informatique,
- la recherche, la formation et la mise à disposition de personnel appelé à exécuter les travaux énoncés ci-dessus,
- le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement,
- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

2.2. Informations concernant le capital de l'Initiateur

2.2.1. Capital social

Le capital social de EEKEM Group s'élève à 400.000 euros. Il est divisé en 4.000 actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune entièrement libérées.

2.2.2. Répartition du capital et des droits de vote

A la date des présentes, le capital social de EEKEM Group se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions ordinaires	% du capital social	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques
Monsieur Jean-Luc Bernard	100.000	25%	100.000	25%
Robinson Technologies (elle-même contrôlée par Monsieur Jean-Luc Bernard)	100.000	50%	100.000	50%
Monsieur Julien Gavaldon	100.000	25%	100.000	25%
TOTAL	400.000	100,00%	400.000	100,00%

2.2.3. Cession et transmission des actions

La cession de titres de capital de EEKEM Group est libre entre associés. Toute cession d'actions ayant pour effet l'admission d'un nouvel associé est subordonnée à l'agrément préalable des associés donné par décision collective adoptée à la majorité des trois quarts des associés présents ou représentés. Par

cession il faut entendre toute opération, à titre onéreux ou à titre gratuit, emportant transfert ou démembrement de propriété, y compris notamment par l'effet d'une transmission universelle de patrimoine, d'une succession, et d'une liquidation de communauté de biens entre époux.

2.3. Informations générales concernant l'administration, la direction et le contrôle de l'Initiateur

2.3.1. Président – Directeur général

La Société est dirigée et représentée par un Président - le Président de la Société - et, le cas échéant, par un ou plusieurs Directeurs Généraux, personnes physiques ou morales.

Le Président de la Société et les Directeurs Généraux peuvent démissionner de leurs fonctions en prévenant la collectivité des associés trois mois au moins à l'avance. Ils peuvent être révoqués à tout moment par la collectivité des associés. La révocation n'a pas à être motivée.

Le Président de la Société dirige et administre la Société. A cet effet, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués à la collectivité des associés par les dispositions légales ou les statuts.

Le Président de la Société la représente à l'égard des tiers. Le Président peut consentir à tout mandataire de son choix toutes délégations de pouvoirs qu'il juge nécessaires, dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et les présents statuts.

En cas de cessation des fonctions du Président de la Société, le ou les Directeurs Généraux conservent, sauf décision contraire de l'Associé Unique ou de la collectivité des associés, leurs fonctions jusqu'à la nomination du nouveau Président. Sauf limitation fixée par la décision de nomination ou par une décision ultérieure, le Directeur Général dispose des mêmes pouvoirs de direction que le Président, à l'exclusion des pouvoirs propres consentis au Président par les autres articles.

A la date des présentes, Monsieur Jean-Luc Bernard est Président de EEKEM Group et il n'y a pas de Directeurs Généraux.

2.3.2. Conventions entre la société et un dirigeant ou un associé

Les conventions intervenant, directement ou par personne interposée, entre la EEKEM Group et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à dix pour cent (10 %) ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L 233-3 du Code de Commerce, sont soumises à un contrôle des associés.

Le Commissaire aux Comptes présente aux associés un rapport sur ces conventions. Les associés statuent sur ce rapport lorsqu'ils statuent sur les comptes annuels. L'associé intéressé par la convention ne peut prendre part au vote et ses titres de capital ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

2.3.3. Commissaires aux comptes

Le commissaire aux comptes titulaire de EEKEM Group est BAKER TILLY STREGO, 4 rue Papiou de la Verrie – 49000 Angers.

2.4. Informations concernant la situation comptable et financière de l'Initiateur

	31/12/2023	31/12/2023
Chiffre d'affaires	26.102 €	99.130 €
Produits financiers de participation	40.040 €	40.040 €
Résultat de l'exercice	30.974 €	31.227 €
Total du bilan	374.553 €	336.666 €

3. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESIDENT DOCUMENT

« J'atteste que le document contenant les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de EEKEM Group, qui a été déposé auprès de l'AMF le 16 décembre 2024 et qui sera diffusé au plus tard le jour de négociation précédant le jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisition (telle que modifiée), dans le cadre de l'Offre. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Jean-Luc Bernard
Président de EEKEM Group